

Etat des lieux territorial déchets



Données générales déchets

Quantité de déchets produite par an et par habitant en kg (population INSEE 2018)



	Collecte sélective (emballages, verre, papier, carton)	Ordures ménagères résiduelles = Poubelle noire	Déchetterie	Déchets ménagers et assimilés = tous les déchets collectés par le service public
CCB - 21625 hab*	121	374	363	865
CCPE - 6913 hab*	128	297	313	738
CCGQ - 8168 hab*	153	446	419	1017
Moyenne sur le Grand Briançonnais- 36706 hab*	129	375	366	857

Soit 857kg de déchets/habitant en 2018

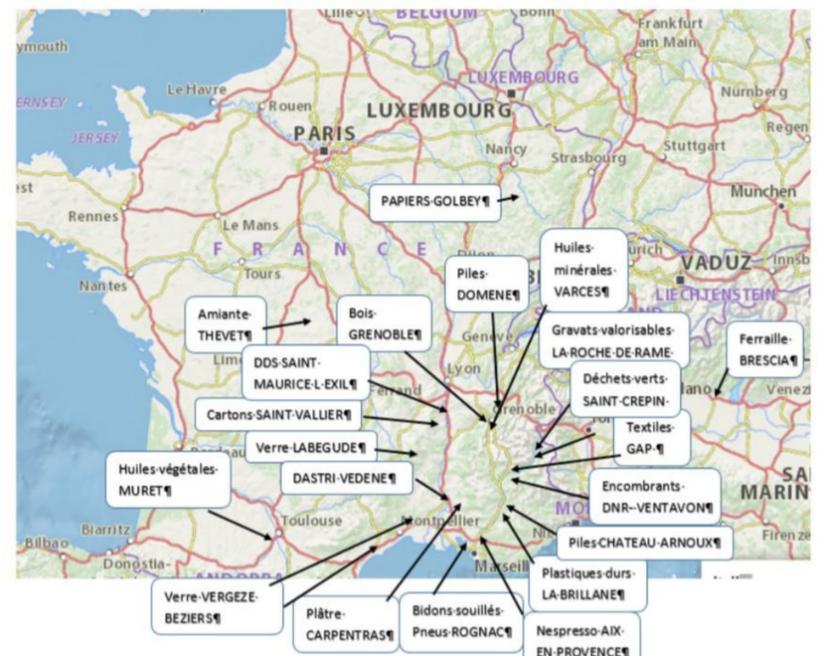
Installations de gestion des déchets



La très grande majorité des déchets produits sur le territoire est traitée hors du territoire, à l'exception des biodéchets et des déchets verts ainsi que certains gravats et bois.

Après la déchetterie

Où sont traités les déchets déposés en déchetterie ?



Acteurs de la collecte et du traitement du territoire



Gestion des déchets = Compétences des Communautés de Communes (CCPE, CCGQ, CCB, CCSP)
 Le Smitomga (syndicat mite sur le territoire) exerce les compétences suivantes sur le territoire de la CCPE et de la CCGQ : Prévention de tout type de déchets, traitement des déchets non recyclables, valorisation organique des ordures ménagères résiduels

Réglementation nationale en vigueur

Objectif 2040 : fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique non recyclables

Obligations

- tri 5 flux (plastique, papier/carton, métal, verre, bois)
- tri des biodéchets pour les professionnels produisant plus de 10 tonnes par an de biodéchets et/ou de 60 litres d'huiles par an (et pour tous les pros et particuliers en 2025)
- Réalisation d'un diagnostic produits - matériaux- déchets pour toute opération de démolition ou de réhabilitation des bâtiments de plus de 1000m²
- Réalisation d'un diagnostic gaspillage alimentaire pour les opérateurs de l'agroalimentaire
- En 2030, espace de vente en vrac et sans emballage pour tous les gros commerces

Interdiction:

- vaisselle jetable en plastique et bouteilles d'eau en plastique en entreprise, dans les ERP et lors de manifestation
- En 2022 emballages et étiquettes plastiques des fruits et légumes frais non transformés
- En 2023 récipients, gobelets et couverts à usage unique pour une restauration sur place

Combien ça coûte ?

Pour les Collectivités: 5,7% Exemple de la part du budget CCPE lié à la gestion des déchets en 2020

Pour les pros:

- CCB: Dépend du type d'activités, du nombre de salariés et de litres de déchets produits par semaine. TEOM ou 100€/an ou au réel pour plus de 600 litres/semaine.
 - CCGQ: Dépend du type d'activités de l'entreprise. REOM de 45€ à 10 000€/ an. Ristourne pour ceux qui agissent pour la réduction de leurs déchets
 - CCPE: Application de la TEOM
- Pour les habitants:**
 ex de la CCPE: TEOM (basée sur la taxe foncière au taux de 11.92%)